

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 15 décembre 2020

Session ordinaire

Absent : Nicolas KODJO donne pouvoir à Maryse VIPREY

Convocation : 10 décembre 2020

Secrétaire : Sébastien GIRARDET

Début de séance : 20h00

Approbation du Compte-rendu du précédent conseil

1) URBANISME – Point sur les dossiers en cours

- DP 025 631 20 C0016 – Commune de VORGES-LES-PINS – Division parcellaire Lotissement Impasse des Grillerys – Accordée
- DP 025 631 20 C0017 – Romain SOREL – 41 bis Grande Rue – Clôture et portail – En cours d’instruction
- DP 025 631 20 C0018 – Fabrice GASSER – Pose de panneaux photovoltaïques – En cours d’instruction

2) Adoption des rapports sur le prix et la qualité des services publics (RPQS) d’eau potable, d’assainissement collectif et d’assainissement non collectif pour l’année 2019

En vertu de l’article L. 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), la Présidente d’un établissement public compétent en matière d’eau et/ou d’assainissement doit présenter un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) à la commission consultative des services publics locaux (CCSPL), puis au conseil de communauté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l’exercice concerné. Il contient des informations techniques et financières, ainsi que les indicateurs légaux qui permettent d’obtenir une vue d’ensemble de la qualité et des performances du service.

Le RPQS assainissement non collectif n’a pas été élaboré par faute de données.

Les RPQS eau et assainissement 2019, présentés lors du Conseil de Communauté de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole (GBM) du 15 octobre 2020, ont été adoptés à l’unanimité.

Conformément à l’article D2224-3 du CGCT, ces RPQS doivent ensuite être présentés à l’assemblée délibérante des communes membres de GBM, qui l’adopteront avant le 31 décembre de l’année qui suit la clôture de l’exercice concerné. Cette adoption doit faire l’objet d’une délibération.

Ces rapports sont publics et permettent d’informer les usagers du service. Ils seront transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Le conseil municipal prend connaissance des Rapports sur le prix et la qualité des services publics d’eau potable et d’assainissement collectif de la commune de VORGES-LES-PINS. Après délibération, à 14 voix pour et une abstention, le conseil municipal décide d’adopter ces RPQS.

3) Rapports des commissions et délégations

- FINANCES : Une réunion de la commission budget a eu lieu afin de faire le point entre le prévisionnel et le réalisé. Une réflexion va être engagée pour le budget 2021.
- Affaires Sociales, Culturelles et Sportives : La distribution des colis a été réalisée semaines 50 et 51. 8 personnes n’ont pas souhaité recevoir de colis de Noël. L’équivalent du prix de ces 8 colis sera reversé à la Banque Alimentaire sous la forme d’une subvention.
- Forêts : 10 affouagistes inscrits, 3 lots attribués par affouagiste.
- Lotissement : une demande d’estimation des terrains restant au lotissement « impasse des Grillerys » aux Services des domaines de la Direction Générale des Finances Publiques a été faite.
- Listes électorales : Les membres de la commission liste électorale seront les suivants :
Conseiller municipal chargé du contrôle des listes électorales : Nicolas KODJO
Délégué de l’administration : Dominique LEVAIN
Délégué du Tribunal judiciaire : Amaury VERNEREY

4) Questions diverses

- Proposition d’un camion pizza sur la commune, un soir par semaine à définir, sur le parking 17 Grande Rue. Le conseil municipal approuve.
- La commune aura prochainement une page FACEBOOK dédiée sur laquelle vous retrouverez toutes les actualités de la commune, de Grand Besançon Métropole et du secteur.
- Maryse VIPREY souhaite que les élus travaillent sur 3 projets pour l’année 2021 : un inventaire de la commune, la création d’un règlement intérieur du conseil municipal et la mise à jour du règlement du cimetière.
- Ferme MOUREY : Une rencontre avec l’architecte Marcel BATY sera organisée courant janvier février 2021 pour connaître l’avancée de son projet de vente d’appartements.

Fin de séance : 21h15